

## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE

PRESCRIPTIONS				
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CIBLE	
			MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Qualité d'usage	<p><b>Protections mobiles extérieures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les pièces de jour et de nuit, en cas de volets roulants, motorisation des protections mobiles extérieures conforme au marquage NF Électricité « Motorisation de volets, stores et équipements enroulables ».</li> <li>Installation des moteurs : pas d'accès sans outil à la motorisation si le coffre se trouve dans les volumes de sécurité 1 ou 2 d'un local contenant une baignoire ou une douche.</li> <li>Moteurs devant être adaptés au gabarit des occupants.</li> <li>Point de commande individuel pour chaque volet pouvant être soit fixe (à côté de chaque volet), soit mobile.</li> </ul>	<p><b>Protections mobiles extérieures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les pièces de jour et de nuit, en cas de volets roulants, motorisation des protections mobiles extérieures conforme au marquage NF Électricité « Motorisation de volets, stores et équipements enroulables ».</li> <li>Installation des moteurs : pas d'accès sans outil à la motorisation si le coffre se trouve dans les volumes de sécurité 1 ou 2 d'un local contenant une baignoire ou une douche.</li> <li>Moteurs devant être adaptés au gabarit des occupants.</li> <li>Point de commande individuel pour chaque volet pouvant être soit fixe (à côté de chaque volet), soit mobile.</li> <li>L'appui sur un seul point de commande doit permettre l'ouverture ou la fermeture centralisée de l'ensemble des protections mobiles du logement.</li> </ul>	X	X
		<p><b>Caractère traversant des logements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au maximum un tiers des logements sont mono-orientés.</li> </ul>		X
		<p><b>Présence de balcon, de terrasse ou de jardin privatif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au maximum 1/10 des logements ne donnent pas accès à une terrasse, un balcon ou un jardin privatif.</li> </ul>		X
Cadre de vie et confort visuel		<p><b>Accès à la lumière naturelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surface totale vitrée donnant sur l'extérieur <math>\geq 1/6</math> de la SHAB.</li> <li>Réalisation d'une étude d'éclairage naturel, justifiant pour a minima 80 % des logements un facteur de lumière du jour moyen <math>\geq 2</math> % dans le séjour et <math>\geq 1,5</math> % dans les chambres.</li> </ul>	X	X

Label Promotelec Habitat Neuf  
**MENTION OPTIONNELLE « HABITAT RESPECTUEUX  
 DE L'ENVIRONNEMENT »**  
 Prescriptions et points de vérification

## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE

### POINTS DE VÉRIFICATION


INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Qualité d'usage		<b>Protections mobiles extérieures - critère 1 point</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de fermetures/protections mobiles extérieures sur l'ensemble des baies équipant les pièces de jour et de nuit.</li> <li>Présence de la motorisation en cas de volet roulant.</li> </ul>	<b>Protections mobiles extérieures - critère 1 point</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une attestation décrivant la nature des dispositifs installés (marques, références et modèles des systèmes de motorisation ainsi que la compatibilité avec les volets roulants).</li> </ul>
		<b>Protections mobiles extérieures - critère 2 points</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de fermetures/protections mobiles extérieures sur l'ensemble des baies équipant les pièces de jour et de nuit.</li> <li>Présence de la motorisation en cas de volet roulant.</li> </ul>	<b>Protections mobiles extérieures – critère 2 points</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une attestation décrivant la nature des dispositifs installés (marques, références et modèles des systèmes de motorisation ainsi que la compatibilité avec les volets roulants).</li> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une fiche déclarative de l'installation de la commande centralisée.</li> </ul>
	<b>Caractère traversant des logements</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification du respect du seuil de logements mono-orientés sur la base des plans de la construction.</li> </ul>		
	<b>Présence de balcon, de terrasse ou de jardin privatif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification du respect du seuil des logements sans accès extérieur sur la base des plans de la construction.</li> </ul>		
Cadre de vie et confort visuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur des résultats de l'analyse facteur de jour (logiciel DIALUX, modules des logiciels d'études thermiques...).</li> <li>Fourniture d'une note de calcul justifiant le respect de la surface vitrée.</li> </ul>		

### NOS RECOMMANDATIONS

#### PROTECTIONS MOBILES EXTÉRIEURES

- Mise en place d'une programmation des protections mobiles.
- En cas de mise en œuvre de volets roulants, le coffre de volet roulant doit être isolé :  $U_c \leq 3 \text{ W}/(\text{m}^2 \cdot \text{K})$  dans les cas suivants :
  - le coffre de volet roulant est positionné à l'intérieur dans le cas d'une isolation thermique intérieure ;
  - le coffre de volet roulant est positionné en linteau ou demi-linteau ;
  - le coffre de volet roulant est positionné à l'extérieur en cas d'isolation thermique par l'extérieur.
- En cas de mise en œuvre de coffres de volets roulants traversants (sans entrée d'air), le niveau d'isolement acoustique des coffres doit être de  $D_{n,ew} + C_{tr} \geq 42\text{dB}$ .

## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE


PRESCRIPTIONS				
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CIBLE	
			MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Qualité du renouvellement d'air (suite page 110)	<p><b>Solutions pour l'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de solutions pour l'étanchéité des réseaux de ventilation telles que : joints d'étanchéité, accessoires à joints, bandes adhésives, serrage, manchette intégrée au flexible.</li> </ul> <p><b>Nota</b> : la possibilité d'utilisation de ces produits doit être explicitement spécifiée par le fabricant.</p>		X	X
	<p><b>Étanchéité à l'air des réseaux de ventilation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Étanchéité à l'air des réseaux de ventilation de classe A justifiée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit par une mesure de la perméabilité à l'air des réseaux aérauliques à réception réalisée par un opérateur autorisé par le ministère en charge de la Construction et de l'habitation et selon le fascicule FD E 51-767 et ses normes associées ;</li> <li>soit par un agrément Annexe VII délivré par le ministère en charge de la Construction et de l'habitation pour une démarche qualité sur l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques, et si le bâtiment fait partie du domaine d'application agréé ;</li> <li>soit par un certificat délivré dans le cadre d'une démarche qualité de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques certifiée par un organisme accrédité ayant signé une convention avec le ministère en charge de la Construction et de l'habitation (arrêté du 19 décembre 2014).</li> </ul> </li> </ul> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Dans le cas des maisons individuelles équipées de systèmes simple flux, la mesure de perméabilité à l'air des réseaux de ventilation n'est pas obligatoire, mais recommandée.</p>		X	X

## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE

## POINTS DE VÉRIFICATION

INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Qualité du renouvellement d'air			<p><b>Solutions pour l'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif de pose des solutions pour l'étanchéité des réseaux de ventilation.</li> </ul>
	<p><b>Étanchéité à l'air des réseaux de ventilation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de la classe d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques saisie dans le calcul de performance énergétique.</li> </ul>		<p><b>Étanchéité à l'air des réseaux de ventilation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un rapport de mesure de la perméabilité à l'air des réseaux de ventilation ou d'un agrément de démarche qualité annexe VII en cours de validité ou du certificat démarche qualité certifiée en cours de validité.</li> </ul> <p><b>Options Effinergie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant du justificatif de la qualification du mesureur.</li> </ul>

## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE

PRESCRIPTIONS				
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CIBLE	
			MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Qualité du renouvellement d'air		<p><b>Fiches d'autocontrôle Ventilation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autocontrôle réalisé par l'entreprise qui met en œuvre ou coordonne le lot ventilation.</li> <li>• Vérifications visuelles de la mise en œuvre de l'installation de ventilation via les fiches d'autocontrôle disponibles sur <a href="http://www.promotelec-services.com">www.promotelec-services.com</a> ou via des fiches d'autocontrôle présentant un périmètre et une méthode identiques (par exemple : les fiches d'autocontrôle Costic-DHUP ou Diagvent 1). L'acceptation des autres fiches d'autocontrôle est soumise à la validation de Promotelec.</li> </ul> <p><b>Les fiches d'autocontrôle disponibles sont les suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable type A ou B en maison individuelle ;</li> <li>- Ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable en maison individuelle ;</li> <li>- Ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable type A ou B en bâtiment collectif d'habitation.</li> </ul> <p><b>Si options Effinergie +, Bepos-Effinergie 2013 ou Effinergie version 2017</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification de l'installation de ventilation via l'utilisation du Protocole PROMEVENT et mesure d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques réalisée par un mesureur qualifié 8721 par Qualibat.</li> <li>• La mesure d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques n'est pas obligatoire dans le cadre des maisons individuelles non équipées de système double flux.</li> </ul> 	X	X

## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE

## POINTS DE VÉRIFICATION

INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Qualité du renouvellement d'air			<b>Fiches d'autocontrôle Ventilation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant des fiches d'autocontrôle de l'installation de ventilation complétées par bâtiment au regard des éléments mis en œuvre.</li> <li>• Si option <b>Effinergie +, Bepos-Effinergie 2013 ou Effinergie version 2017</b>, remise par le demandeur de label et/ou son représentant du rapport de vérification réalisé par le mesureur qualifié selon le protocole Promevent (trame de vérification réalisée par Effinergie).</li> </ul>

(Nos recommandations en pages 112 et 113).

## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE

### NOS RECOMMANDATIONS

#### QUALITÉ DU RENOUELEMENT D'AIR

##### Système de ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable type A ou B en maison individuelle

###### ENTRÉES D'AIR

• Les entrées d'air (sur menuiserie ou en traversée de mur) sont munies d'auvent extérieur (afin d'éviter la pénétration d'eau par l'entrée d'air à l'intérieur du logement).

• Le jet d'air des modules d'entrées d'air est dirigé vers le haut de la pièce.

###### BOUCHES D'EXTRACTION

• Pour assurer un bon balayage de l'air, les bouches d'extraction sont installées à l'opposé de la porte.

###### RÉSEAU DE VENTILATION

• Tous les coudes des flexibles ont un rayon de courbure supérieur à 90°.

• Chaque piquage du groupe d'extraction utilisé est relié à la bouche d'extraction par un conduit souple ayant une longueur maximale de 6 m et trois coudes au maximum.

###### CAISSON D'EXTRACTION

• Le caisson d'extraction ne comporte pas de fonction « arrêt ».

###### REJET D'AIR VICIÉ

• En cas de sortie en façade du rejet d'air, la façade n'est pas soumise aux vents dominants.

##### Système de ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable type A ou B en bâtiment collectif d'habitation

###### ENTRÉES D'AIR

• Les entrées d'air (sur menuiserie ou en traversée de mur) sont munies d'auvent extérieur (afin d'éviter la pénétration d'eau par l'entrée d'air à l'intérieur du logement).

• Le jet d'air des modules d'entrées d'air est dirigé vers le haut de la pièce.

###### BOUCHES D'EXTRACTION

• Pour assurer un bon balayage de l'air, les bouches d'extraction sont installées à l'opposé de la porte.

###### RÉSEAU DE VENTILATION

• Le réseau de ventilation est réalisé en matériel incombustible et traité anticorrosion en acier galvanisé.

###### CAISSON D'EXTRACTION

• Le caisson d'extraction ne comporte pas de fonction « arrêt ».

• Alimentation des groupes de ventilation par des circuits issus directement du tableau général des services généraux, si ceux-ci ne traversent pas des locaux présentant des risques d'incendie au sens de la norme NF C 15-100 (local poubelle, emplacements de stationnement des voitures des parkings couverts, chaufferies au gaz...).

## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE

### NOS RECOMMANDATIONS

#### QUALITÉ DU RENOUVELLEMENT D'AIR (suite)

##### Système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable en maison individuelle

###### BOUCHES D'INSUFFLATION

- Le jet d'air des bouches d'insufflation est dirigé vers le haut de la pièce.
- Les bouches d'insufflation sont installées à l'opposé de la porte.

###### BOUCHES D'EXTRACTION

- Pour assurer un bon balayage de l'air, les bouches d'extraction sont installées à l'opposé de la porte.

###### RÉSEAU DE VENTILATION

- La longueur des conduits souples utilisés ne dépasse pas 3 m avec deux coudes au maximum de mise en forme sur le conduit, pour desservir une bouche d'insufflation ou d'extraction.
- Limiter au maximum le croisement des conduits de soufflage et d'extraction.
- En cas d'installation de VMC double flux autoréglable commune à deux ou plusieurs logements et en cas de nécessité, présence de registres pour équilibrer les débits entre l'air insufflé et l'air extrait par logement.

###### CENTRALE DE VENTILATION

- La centrale de ventilation double flux ne comporte pas de fonction « arrêt ».

###### PRISE D'AIR ET REJET D'AIR VICIÉ

- En cas de prise d'air neuf en façade, la façade n'est pas soumise aux vents dominants.
- La prise d'air neuf est protégée des espèces animales.
- En cas de sortie en façade du rejet d'air, la façade n'est pas soumise aux vents dominants.



## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE

PRESCRIPTIONS				
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CIBLE	
			MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Qualité de l'air intérieur	<p><b>Faible émission de composés organiques volatils (COV)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les produits (destinés à un usage intérieur) de classe A (cf. arrêté du 19 avril 2011) parmi les revêtements de sols, les colles (pour le revêtement des sols et murs), les peintures, le vernis appliqué sur site, les panneaux de contreplaqués bois ou les panneaux de fibres bois ou les panneaux de particules bois (portes intérieures).</li> </ul>	<p><b>Faible émission de composés organiques volatils (COV)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation a minima de 4 produits (destinés à un usage intérieur) de classe A+ (cf. arrêté du 19 avril 2011) parmi les peintures, les panneaux de bois, les parquets, les carrelages et les moquettes.</li> <li>et</li> <li>Tous les autres produits de classe A parmi les revêtements de sols, les colles (pour le revêtement des sols et murs), les peintures, le vernis appliqué sur site, les panneaux de contreplaqués bois ou les panneaux de fibres bois ou les panneaux de particules bois (portes intérieures).</li> </ul>	X	X
Qualité acoustique		<p><b>Qualité acoustique dans les logements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le niveau de pression acoustique pondéré du bruit de choc standardisé perçu dans chaque pièce principale de tous les logements est inférieur ou égal au niveau fixé dans les conditions prévues à l'article R. 111-4 du Code de la construction et de l'habitation, diminué de 3 décibels.</li> </ul>	X	X
		<p><b>Qualité acoustique des parties communes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le coefficient d'absorption dans les circulations communes <math>\geq 0,5 \times</math> surface au sol de la circulation.</li> </ul>		X
Qualité de l'installation multimédia	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation de communication via les fiches d'autocontrôle disponibles sur <a href="http://www.promotelec-services.com">www.promotelec-services.com</a> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifications visuelles ;</li> <li>- réalisations des mesures définies dans le guide Objectif Fibre « Installation d'un réseau en fibre optique dans les immeubles neufs à usage d'habitation ou à usage mixte » et aux chapitres 8.3.1 et 8.3.2 « Contrôle du câblage résidentiel » du guide UTE C 15-960 « Contrôle des installations des réseaux de communication du secteur résidentiel ».</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Câblage de grade 3TV (cf. norme NF C 15-100 et guide UTE C 90-483 « Systèmes de câblage résidentiel des réseaux de communication »).</li> <li>et</li> <li>Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation de communication via les fiches d'autocontrôle disponibles sur <a href="http://www.promotelec-services.com">www.promotelec-services.com</a> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifications visuelles ;</li> <li>- réalisations des mesures définies dans le guide Objectif Fibre « Installation d'un réseau en fibre optique dans les immeubles neufs à usage d'habitation ou à usage mixte » et aux chapitres 8.3.1 et 8.3.2 « Contrôle du câblage résidentiel » du guide UTE C 15-960 « Contrôle des installations des réseaux de communication du secteur résidentiel ».</li> </ul> </li> </ul>	X	X

## 4.7 SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE

## POINTS DE VÉRIFICATION

INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
<b>Qualité de l'air intérieur</b>	<p><b>Faible émission de composés organiques volatils - critère 1 point et 2 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de l'intégration dans le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) <sup>(1)</sup> de la prise en compte des matériaux conformes aux exigences ou dans la notice descriptive <sup>(1)</sup> dans le cadre de la maison individuelle.</li> </ul>		<p><b>Faible émission de composés organiques volatils - critère 1 point et 2 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif des produits posés (attestation/facture de pose et étiquettes COV).</li> </ul>
<b>Qualité acoustique</b>	<p><b>Qualité acoustique dans les logements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de la valeur d'isolement acoustique diminuée de 3 décibels sur la base de l'étude acoustique <sup>(1)</sup> transmise par le demandeur de label et/ou son représentant.</li> </ul>		<p><b>Qualité acoustique dans les logements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant des résultats des tests acoustiques.</li> </ul>
			<p><b>Qualité acoustique des parties communes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture de la note de calcul justifiant le respect du coefficient d'absorption, et les justificatifs des matériaux mis en œuvre.</li> </ul>
<b>Qualité de l'installation multimédia</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant des fiches d'autocontrôle de l'installation de communication complétées par bâtiment au regard des éléments mis en œuvre.</li> </ul>

(1) Document à joindre au dossier technique de demande de certification.